

Initiatives ministérielles

femmes et que l'équité salariale n'a donc pas été pleinement établie.

La motion a été présentée, monsieur le Président, et j'aimerais que le ministre se prononce sur les points que j'ai soulevés.

[Français]

Le vice-président adjoint: La Présidence va prendre connaissance de l'amendement présenté par la députée d'Ottawa-Ouest et prend en délibéré la recevabilité de cette motion.

Cela dit, je reconnais à nouveau le président du Conseil du Trésor.

[Traduction]

M. Loiselle: Monsieur le président, la députée a fait valoir un grand nombre de points et je tenterai d'y répondre le plus brièvement possible. Je pense que l'un des premiers points était de nier que nous avons fait, je dirais, un effort de négociation honnête.

J'aimerais lui rappeler que cela semble un peu étrange, compte tenu que nous en sommes arrivés à un règlement avec quatre syndicats, dans les limites de la règle du zéro-trois. Certains syndicats ont accepté une entente. Nous avons même obtenu des rapports de commissions de conciliation recommandant que les offres respectant la règle du zéro-trois soient acceptées.

Ce n'est pas si exagéré. Nous avons fait des efforts et nous avons remporté certains succès. Par exemple, le rapport de la commission de l'IPFP recommande l'acceptation d'un règlement dans les limites établies. Il ne faut donc pas croire que nous n'avons pas fait d'effort depuis le début pour tenter d'obtenir un règlement. Loin de là. Nous avons essayé depuis le début. Nous savions que la perspective de 0 et 3 p. 100 d'augmentation n'était pas réjouissante et nous le comprenons.

La députée a ensuite fait allusion à l'article 51 où, d'après elle, on nous a reconnus coupables de négocier de mauvaise foi et, par conséquent, elle conclut que c'est vrai. Je voudrais insister pour dire que ce n'est pas le cas. Le syndicat a posé deux questions à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique: Est-ce que le Conseil du trésor a agi de mauvaise foi? A-t-il fait tous les efforts raisonnables?

L'article 51 contient ces deux possibilités. La commission a conclu que nous n'avons pas fait tous les efforts raisonnables, mais pas que nous étions de mauvaise foi. Je pense qu'il faudrait le déclarer clairement.

La députée a alors dit que j'avais refusé de rencontrer le président de l'AFPC et je dois admettre que mes négociateurs ont communiqué avec ce syndicat à la table des négociations et se sont entretenus constamment avec M. Bean. On m'en a tenu informé. Je l'ai rencontré avant que l'on décide de reprendre les négociations et je lui ai dit comment les choses allaient se dérouler et quelles étaient les limites de notre mandat. Il a accepté de reprendre les négociations en stipulant qu'il rappellerait ses membres au travail et que nous arrêterions l'adoption du projet de loi. Alors, les négociations ont eu lieu et, à notre connaissance, on ne nous a pas fait de contre-offre. À quoi servirait un médiateur? Nous avons fait notre proposition à la table des négociations et pour toute réponse ils se sont remis en grève. Par conséquent, je ne vois pas l'intérêt d'autres négociations puisque nous n'avons pas progressé depuis plusieurs mois.

• (1320)

La députée a parlé une ou deux fois de la question des primes. Je dirais que son salaire et ses allocations sont plus élevés que ceux de nombreux membres de l'AFPC, et je suppose qu'il y a une raison pour cela. Il en est de même pour moi.

Nous avons aussi des présidents de grandes sociétés qui doivent être concurrentiels dans le monde réel. Évidemment, une salaire de 300 000 \$, cela semble très élevé. C'est effectivement beaucoup. Cela dit, notons que les gestionnaires sont en outre admissibles à la rémunération au rendement. C'est une méthode valable. Nous avons chargé un comité de l'attribuer.

Pour 1991, et je veux que cela soit bien clair, c'est le blocage total. Nous avons gelé absolument tout. Les primes sont attribuées à la fin de l'exercice. Pour celui d'avril 1991 à avril 1992, quelle que soit la recommandation consécutive à leur évaluation, les gestionnaires ne recevront pas un sou de prime. Je ne peux pas en faire la recommandation à ce moment-ci, mais je vous garantis que, dans le Budget, ce sera zéro sur toute la ligne.

Le tour des députés viendra. Notre exercice commence le 1^{er} janvier. Cela va causer toutes sortes de difficultés, notamment du fait que le Parlement bénéficiera d'augmentations plus élevées, mais pour une période plus courte. Nous nous sommes dits: «Nous renouvellerons à terme», comme nous l'avons fait pour les syndicats. En effet, le dépôt du budget n'a pas mis fin à leurs conventions collectives. Certaines sont venues à échéance en août, d'autres en septembre. Dans le cas des gestionnaires, le blocage des salaires est entré en vigueur dès avril dernier. Ils toucheront leur prime à la fin de l'exercice. Il ne leur sera pas versé un sou.